



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 94-9

### **RÈGLEMENT RÉGISSANT LA VITESSE PERMISE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

*Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 8 avril 2024, a adopté par voie de sa résolution 2024-04-079 le règlement numéro 94-9, règlement régissant la vitesse permise sur le réseau routier municipal.*

*Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle onzième jour d'avril 2024*

*Stéphanie Leblanc*  
Stéphanie Leblanc  
Directrice générale, greffière-trésorière

